

CONSEIL MUNICIPAL D'ECHILLAIS

COMPTE-RENDU

Réunion du 12 août 2020 à 20h



L'an deux mille vingt, le 12 août à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil municipal de la Commune d'Échillais, sous la présidence de M. Claude MAUGAN, Maire, dûment convoqués le 03 août deux mille vingt.

<u>Présents</u>: MAUGAN Claude, ROUSSELLE Jean-Noël, PRUGNIERES Anne-Cécile, BARRAUD Alain, PROUST Sylvie, CUVILLIER Armelle, FUMERON Patrick, CLAUSE Patrick, MARTINET-COUSSINE Maryse, DEMESSENCE Michèle, HEURTEBISE Serge, BERBUDEAU Éric, MOREAU Karine, SEUGNET Leïla, Magalie LE GOFF, GUEVEL Stéphanie, MORIN Delphine, LAMPIN Michel, GIRARD Jean-Pierre, ROUSSEAU Étienne, TREVIEN Sonia, et Isabelle MANCA

Formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absents excusés</u>: DAUTRICOURT Arnaud (pouvoir à PRUGNIERES Anne-Cécile), GAILLOT Michel (pouvoir à Claude MAUGAN), URBANI Sébastien (pouvoir à Jean-Noël ROUSSELLE)

Dominique VEILLON (pouvoir à Etienne ROUSSEAU)

Absent: COUDERT Éric

Secrétaire de séance : PROUST Sylvie

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article 9 du règlement intérieur de l'Assemblée, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de désigner Madame Sylvie PROUST comme secrétaire de séance.

MODIFICATION DES HORAIRES D'ENTREES ET DE SORTIES DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

Madame Anne-Cécile PRUGNIERES explique que pour la rentrée scolaire 2020, il est souhaité d'harmoniser les horaires des 2 écoles pour 2 raisons :

- Suite à discussions avec les services de l'Éducation Nationale, une classe de Grande-Section/CP sera créée afin d'harmoniser les effectifs des 2 écoles. En effet, il n'a été enregistré pour l'instant que 17 inscriptions en Petite Section de maternelle, 27 en Moyenne Section et 28 en Grande-Section. Soit un effectif total de 72 enfants en maternelle (ils étaient 93 cette année). Les 8 enfants de CP qui intégreront cette classe, pourront ainsi suivre l'enseignement au sein de l'école maternelle et rejoindre leurs camarades pour les récréations et la pause méridienne,
- Ceci est aussi nécessaire pour permettre d'accueillir tous les enfants au restaurant scolaire en respectant le protocole sanitaire le plus strict. En effet, même si le protocole sanitaire de la rentrée semble s'alléger, la distanciation reste recommandée ainsi que la désinfection entre les services. Afin de pouvoir faire manger tous les enfants tout en respectant ces conditions, il est nécessaire d'augmenter le temps de pause méridienne. Cela permettra



également d'accueillir tous les enfants avec quelques modifications si jamais le protocole sanitaire devait se durcir à nouveau.

Pour information, les horaires actuels sont :

- 8h30-11h45 puis 13h30-16h15 à l'école maternelle,
- 8h30-12h puis 13h50-16h20 à l'école élémentaire.

Les nouveaux horaires seraient 8h30-12h puis 14h-16h30.

La Commission Enfance Jeunesse, Affaires Scolaires, Restauration Scolaire, réunie le juillet 2020 a émis un avis favorable.

23

Les directeurs des 2 écoles ont été consultés, et par leur intermédiaire les enseignants, ils sont favorables à ce changement.

Les conseils d'écoles devront aussi donner leur avis sur ces changements avant que le DASEN ne les valide.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de préparer la rentrée. Prendre une délibération pour modifier les horaires des écoles mais qu'il s'agit d'une demande du DASEN. Il rappelle que pour modifier des horaires d'école il faut transmettre au DASEN un courrier du Maire, le procès-verbal du Conseil d'Ecole et pour que ce soit accepter, vérifier la compatibilité avec les horaires de ramassage scolaire.

Une diffusion de cette information a bien été transmise au préalable pour que les parents puissent prendre leur disposition.

Monsieur le Maire précise qu'afin de respecter le protocole sanitaire le plus strict qui pourrait être mis en place, il est nécessaire pour la rentrée d'avoir une amplitude horaire plus importante sur le temps de pause méridienne afin d'effectuer une désinfection entre les deux services et de pouvoir relancer la restauration scolaire.

Madame Anne-Cécile PRIGNIERES indique que dans l'hypothèse de la conservation des horaires actuels, la solution serait de ne pas accepter l'ensemble des élèves à la cantine, ce qui semble ne pas être une solution acceptable. 90 à 95% des enfants déjeunent à la restauration scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Modifie les horaires d'entrées et de sorties des élèves des écoles maternelle et élémentaire comme suit : 8h30-12h et 14h-16h30.
- Autorise Monsieur le Maire à soumettre ces modifications à l'approbation de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale.



Informations diverses:

Monsieur le Maire évoque les commissions de la CARO et souhaite que les désignations soit faite à la représentativité. Monsieur le Maire fera une proposition à valider par chacun.

Monsieur Etienne ROUSSEAU demande si les règles antérieures sont toujours les mêmes : par principe, ce sont les délégués communautaires qui sont membres des commissions.

Monsieur le Maire explique que les règles ont changé. Les délégués communautaires ne pouvant assister à l'ensemble des commissions, les communes peuvent désormais proposer un conseiller municipal ou communautaire pour être membre des commissions. Et en cas d'empêchement le Maire peut désigner un conseiller municipal avec droit de vote. Comme au préalable, le maire peut inviter d'autres personnes, et dans ces cas-là, pas de droit de vote.

Pour ce qui est des grands électeurs, des réunions avec les candidats aux sénatoriales sont prévues en septembre : avec la liste de la majorité départementale début septembre le 31 août, le 14 septembre avec M. Mickael VALLET et avec M. Bernard LALANDE le 15 septembre.

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le Maire clôture la séance à 20h30 minutes.	

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux